

27.0 CERTIFICATS

Je soussigné Dominique Gagné, géologue, atteste ce qui suit :

- 1- Je réside au 369 rue des Coprins à Rimouski, Québec, G5N1L9
- 2- Je suis diplômé de l'Université du Québec à Montréal, où j'ai obtenu un baccalauréat en géologie en 2006. J'ai entrepris une maîtrise en sciences de la Terre à la même université où j'ai complété les cours mais pas la thèse.
- 3- J'ai également complété un certificat en systèmes d'information géographique en 2005 à l'Université du Québec à Montréal.
- 4- Je suis membre en règle de l'Ordre des géologues du Québec (permis # 1286) et du Nouveau-Brunswick (permis # 4789).
- 5- J'œuvre dans le domaine de l'exploration minière depuis 2004 et j'agis comme géologue-conseil depuis 2007 pour la firme de consultant Géominex ou je suis le président.
- 6- J'ai pris connaissance de la description des qualifications personnelles définies par le Règlement NI43-101 sur l'information concernant les projets miniers et je déclare qu'en raison de mes études, de mon affiliation à une association professionnelle et de mon expérience pertinente dans le domaine de la géologie, je réponds aux exigences pour être une « Personne Qualifiée » en vertu du Règlement NI43-101 sur l'information concernant les projets miniers;
- 7- Cette attestation concerne le rapport technique intitulé « Rapport Technique NI 43-101, Propriété UMEX 1 », en date d'effet du 01 Août 2017.
- 8- Je déclare que la responsabilité de toutes les rubriques du rapport technique intitulé « Rapport Technique NI43-101, Propriété UMEX 1 », en date d'effet du 01 Août 2017, m'incombe.
- 9- Je déclare avoir lu le Règlement NI43-101 sur l'information concernant les projets miniers et que le rapport technique intitulé « Rapport Technique NI43-101, Propriété UMEX 1 », en date d'effet du 01 Août 2017, a été établi conformément audit règlement ;
- 10- Je déclare, qu'à la date d'effet du rapport technique intitulé « Rapport Technique NI43-101, Propriété UMEX 1 », à ma connaissance le rapport technique intitulé « Rapport Technique NI43-101, Propriété UMEX 1 », daté du 01 Août 2017, comporte tous les renseignements scientifiques et techniques qui doivent être publiés pour qu'il ne soit pas trompeur et que je ne suis pas au courant de d'autres faits substantiels ou de modifications importantes concernant l'objet du rapport technique « Rapport Technique NI43-101, Propriété UMEX 1 », daté du 01 Août 2017, qui n'y soit rapporté et dont l'omission serait propre à induire en erreur ;
- 11- Je suis indépendant de MPV Exploration., conformément à la description de l'article

1.5 du Règlement NI43-101 sur l'information concernant les projets miniers ;

12- Je n'ai fait aucun travaux précédent au sujet du terrain faisant l'objet du rapport Technique intitulé « Rapport Technique NI43-101, Propriété UMEX 1 », en date d'effet du 01 Août 2017 ;

13- Je, Dominique Gagné, consens à la publication du rapport technique intitulé « Rapport Technique NI43-101, Propriété UMEX 1 », daté du 01 Août Juillet 2017, et à la présentation d'extraits ou d'un résumé de celui-ci dans l'information écrite déposée par l'émetteur MPV Exploration Inc. auprès du TSX Venture Exchange sous ses politiques applicables et les formulaires au sujet de financements demandé par l'émetteur, et je reconnais que le rapport technique fera partie du dossier public de l'émetteur.

Signé électroniquement

(s) Dominique Gagné

Dominique Gagné, Géo. N°1286

Date: 01 Août 2017

Je soussigné Marcel Robillard, géologue, atteste ce qui suit :

- 1- Je réside au 199 rue Ladrière à Rimouski, Québec, G5L8H2 ;
- 2- Je suis diplômé de l'Université du Québec à Montréal, où j'ai obtenu un baccalauréat en géologie en 1993 ;
- 3- Je suis gradué de l'Université du Québec à Montréal en Sciences de la Terre en 1996 (maîtrise) ;
- 4- Je suis membre en règle de l'Ordre des géologues du Québec (permis # 471) ;
- 5- J'œuvre dans le domaine de l'exploration minière depuis 1996 et j'agis comme géologue-conseil depuis 1998 pour la firme de consultant Géominex ;
- 6- J'ai pris connaissance de la description des qualifications personnelles définies par le Règlement NI43-101 sur l'information concernant les projets miniers et je déclare qu'en raison de mes études, de mon affiliation à une association professionnelle et de mon expérience pertinente dans le domaine de la géologie, je réponds aux exigences pour être une « Personne Qualifiée » en vertu du Règlement NI43-101 sur l'information concernant les projets miniers ;
- 7- Cette attestation concerne le rapport technique intitulé « Rapport Technique NI 43-101, Propriété UMEX 1 », en date d'effet du 01 août 2017 ;
- 8- Je déclare que la responsabilité de toutes les rubriques du rapport technique intitulé « Rapport Technique NI43-101, Propriété UMEX 1 », en date d'effet du 01 Août 2017, m'incombe ;
- 9- Je déclare avoir lu le Règlement NI43-101 sur l'information concernant les projets miniers et que le rapport technique intitulé « Rapport Technique NI43-101, Propriété UMEX 1 », en date d'effet du 01 Août 2017, a été établi conformément audit règlement ;
- 10- Je déclare, qu'à la date d'effet du rapport technique intitulé « Rapport Technique NI 43-101, Propriété UMEX 1 », à ma connaissance le rapport technique intitulé « Rapport Technique NI43-101, Propriété UMEX 1 », daté du 01 Août 2017, comporte tous les renseignements scientifiques et techniques qui doivent être publiés pour qu'il ne soit pas trompeur et que je ne suis pas au courant de d'autres faits substantiels ou de modifications importantes concernant l'objet du rapport technique « Rapport Technique NI43-101, Propriété UMEX 1 », daté du 01 Août 2017, qui n'y soit rapporté et dont l'omission serait propre à induire en erreur ;
- 11- Je suis indépendant de MPV Exploration Inc., conformément à la description de l'article 1.5 du Règlement NI43-101 sur l'information concernant les projets miniers ;
- 12- Je n'ai fait aucuns travaux précédents au sujet du terrain faisant l'objet du rapport Technique intitulé « Rapport Technique NI43-101, Propriété UMEX 1 », en date d'effet du 01 Août 2017 ;
- 13- Je, Marcel Robillard, consens à la publication du rapport technique intitulé « Rapport

Technique NI43-101, Propriété UMEX 1 », daté du 01 Août 2017, et à la présentation d'extraits ou d'un résumé de celui-ci dans l'information écrite déposée par l'émetteur MPV Exploration Inc. auprès du TSX Venture Exchange sous ses politiques applicables et les formulaires au sujet de financements demandé par l'émetteur, et je reconnais que le rapport technique fera partie du dossier public de l'émetteur.

*Signé électroniquement
(s) Marcel Robillard*

Marcel Robillard, Géo. N°471

Date: 01 Août 2017